

[Texte]

Mr. Andre: The provinces after 1982 will be able to reloan their interest that they are paying, less the difference between contributions and benefits.

Mr. McLarty: The interest they pay will be more than the new loans that are going to them, unless some change is made in the interim. The other point—and this is the sort of thing Public Servants debate at times—the loans now are for 20 years but are callable by the Minister if required for purposes of the payment of benefit. The question is whether we should continue to issue 20-year callable bonds or begin to shorten the term within the next 10 years or so. It is six of one and half a dozen of the other.

Mr. Andre: Concern was expressed by Mr. Francis that the presentation may have frightened some people who are on pension or near pensionable age. And for an old fellow like Mr. Francis, I can understand that concern. But for young fellows like Mr. Alexander and myself who still have to pay taxes, the frightening thing about this is we are faced with a tax increase. Within the next five years, if we are not going to have a federal-provincial battle—using that as a sort of political reality that provinces are not likely to react kindly to a situation in which they are faced with a negative cash flow collectively to finance a federal program—the political reality is that something has to be done about this program within the next five years, not 22 years.

Those who will still be paying taxes within five years have a concern about the soundness of this program. Therefore, it is only right and proper, I would suggest, that the Auditor General sound the alarm bells and let Parliament and government know that the time to act is now.

I believe I caught the remark that there are current discussions taking place at the official level between federal and provincial people. Is it possible for the officials of Finance or Health and Welfare to inform the Committee about what status these discussions are at and when recommendations might be coming forward? Is there any particular time-table that is now contemplated as being possible regarding bringing forward amending legislation before the House of Commons?

The Chairman: Mr. McLarty.

Mr. McLarty: I am secretary of that committee and I do not think it really is possible—not for any lack of desire but our time-table has been shattered so badly. Because of promises I have made in the past, I hate to make new ones. But there are a number of stages still to go.

We have been working basically on trying to analyse what the implications of the existing plan are in the longer term for the Canadian economy and for the financial structure of the retirement income system itself.

This is not something that is completely within our own control. As you probably know the Government of Quebec has

[Traduction]

lorsque la croissance du fonds sera moindre que les intérêts versés sur les obligations en souffrance.

M. Andre: Après 1982, les provinces pourront prêter à nouveau les intérêts qu'elles paient, moins la différence entre les contributions et les prestations.

M. McLarty: A moins qu'il y ait des changements d'ici là, les intérêts qu'elles paient seront plus élevés que les nouveaux prêts qu'elles vont obtenir. L'autre aspect, et c'est le genre de choses que les fonctionnaires discutent de temps à autre, c'est que les prêts courrent maintenant sur une période de 20 ans, mais sont dénonçables par le ministre, si nécessaire, dans le but de payer les prestations. La question est de savoir si nous devons continuer d'émettre des obligations dénonçables de 20 ans, ou commencer à raccourcir la période aux dix prochaines années à peu près. C'est bonnet blanc et blanc bonnet.

M. Andre: M. Francis a dit que l'exposé aurait pu effrayer certaines personnes qui sont près de la retraite ou à la retraite. Je comprends très bien cette préoccupation de la part d'une personne âgée comme M. Francis. Mais pour des jeunes hommes comme M. Alexander et moi-même qui doivent encore payer des impôts, ce qui est effrayant, c'est que nous faisons face à une augmentation d'impôts. Au cours des cinq prochaines années, si nous n'avons pas de bataille fédérale-provinciale, on peut avec réalisme prévoir que les provinces réagiront mal à une situation où collectivement elles n'auront plus de revenu disponible pour financer un programme fédéral, la réalité politique, c'est qu'il faut faire quelque chose au sujet de ce programme dans les cinq prochaines années, pas dans 22 ans.

Ceux qui auront encore à payer des impôts dans les cinq prochaines années se posent des questions quant à la solidité de ce programme. Donc je pense qu'il est tout à fait indiqué que le vérificateur général sonne l'alarme et fasse savoir au Parlement et au gouvernement qu'il faut agir maintenant.

Je crois avoir entendu dire qu'il y a actuellement des discussions au niveau officiel entre le gouvernement fédéral et les provinces. Est-il possible que les fonctionnaires du ministère des Finances ou de la Santé et du Bien-être informent le comité sur l'état de ces discussions et nous disent à quel moment des recommandations seront présentées? Y a-t-il un calendrier quelconque d'envisagé où l'on pourrait peut-être présenter des amendements à cette loi à la Chambre des communes?

Le président: Monsieur McLarty.

M. McLarty: Je suis le secrétaire du comité, et je ne pense pas qu'il soit vraiment possible, non par mauvaise volonté, mais parce que notre calendrier en a vraiment pris un coup. Étant donné les promesses que j'ai faites par le passé, j'hésite à en faire d'autres. Mais il y a encore un certain nombre d'étapes à parcourir.

Nous avons surtout essayé de préciser les conséquences à long terme du régime actuel sur l'économie canadienne et sur la structure du système lui-même de revenus pour les retraités.

C'est quelque chose qui ne relève pas entièrement de notre compétence. Comme vous le savez probablement, le gouverne-